

2RM

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 1 rue du plateau, les combes de goudy
19270 USSAC
Société en cours de constitution

STATUTS

LE SOUSSIGNE :

REGNER Mateo demeurant 1 rue du plateau, les combes de goudy - 19270 USSAC ;
Né le 22 mai 2001 à BRIVE-LA-GAILLARDE ;
De nationalité française ;

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1 - Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 - Objet

La société a pour objet la réalisation de tous travaux de second œuvre du bâtiment notamment la réalisation de travaux de plâtrerie, peinture, isolation, carrelage, menuiserie, pose de revêtement de sols et plus généralement tous travaux de rénovation.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 - Dénomination

Sa dénomination sociale est : **2RM**.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « Société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL », de l'énonciation du capital social ainsi que du numéro d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

27

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 1 rue du plateau, les combes de goudy - 19270 USSAC

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 - Durée

La société a une durée de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Apports

REGNER Mateo apporte et verse à la société une somme totale de 1.000 euros.

La somme totale versée, soit 1.000 euros a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, ainsi qu'en atteste un Certificat de ladite Banque.

REGNER Mateo réalise le présent apport pour son compte personnel et est en conséquence seul propriétaire des parts sociales qui lui sont attribuées en rémunération de son apport.

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de 1.000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune, intégralement libérées.

Article 8 - Gérance

La société est gérée par son associé unique REGNER Mateo.

Article 9 - Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le premier exercice sera clos le 31 décembre 2024.

Article 11 - Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique Gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes. Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

RM

Article 12 - Frais et formalités de publicité

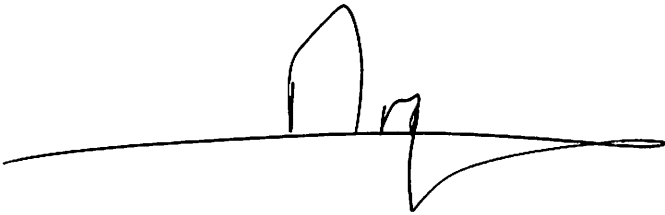
Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Ussac,

Le 09 avril 2024

En 2 exemplaires.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a stylized, looped flourish above it and a small vertical stroke to the right.